

ASSURANCE HOCKEY**JUSQU'À**

Assurance responsabilité	10 000 000 \$ <i>par incident/montant d'assurance</i>
Administrateurs et cadres	5 000 000 \$ <i>par incident/montant d'assurance</i>
Responsabilité locative	5 000 000 \$
Erreurs et omissions	2 000 000 \$ <i>par incident/montant d'assurance</i>
Perte de membres	40 000 \$
Garantie en cas de décès par accident (mort attribuable directement à la pratique du hockey)	20 000 \$
Assurance globale de remboursement des frais médicaux de 50 000 \$, qui comprend ce qui suit :	
Médicaments sur ordonnance, infirmier autorisé, ambulance autorisée (en lien avec le hockey)	COMPRIS
Prothèses auditives, béquilles, attelles, plâtres, appareils orthopédiques, bandages herniaires, orthèses (doivent être prescrits par un médecin autorisé à exercer sa profession)	COMPRIS
Transport adapté jusqu'à concurrence de 250 \$/jour	10 000 \$ maximum
Traitement psychologique	5 000 \$
Membres artificiels	3 000 \$
Physiothérapeute	750 \$
Chiropraticien	750 \$
Ostéopathie et acupuncture	750 \$
Neuropsychologie	750 \$
Massage et thérapie sportive (50 \$ par séance)	750 \$
Prestation en cas de fracture	500 \$
IMR en clinique privée	750 \$
Prestation de décès, accidentel	1 000 \$
Prestation de décès, non accidentel	500 \$
Assurance dentaire pour les joueurs (protection complète pour le visage, protège-dents non exigé)	2 000 \$
Assurance dentaire pour les joueurs (demi-visière et protège-dents)	1 500 \$
Assurance dentaire pour les gardiens (masque approuvé par la CSA, protection complète pour le visage, protège-dents non exigé)	2 000 \$
Assurance dentaire pour les arbitres (demi-visière, protège-dents non exigé)	2 000 \$

Les joueurs enregistrés auprès de CARHA Hockey reconnaissent qu'il y a des risques de blessures en jouant au hockey. Les indemnités d'accident offertes dans le cadre du régime d'assurance de CARHA Hockey sont versées par Everest et CHUBB Canada et sont assujetties aux modalités du contrat d'assurance en vigueur durant la période d'adhésion.